



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 7/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles, L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET

Pouvoirs :

Mme BERTHOLLAZ à M. OULIE - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - M. MENGEAUD à M. PORTE - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. ALLIOTTE à Mme SAHUN - Mme CONTICELLO à M. SANCHEZ. Mme ROVARINO à Mme NERSESSIAN.

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

N° Acte : 7.1.1

Délibération n° 23-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen des propositions budgétaires par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président de séance donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et ouvre le débat en attribuant successivement la parole aux divers membres de l'Assemblée Municipale qui ont demandé à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 8 voix Contre.
(FERAL Patrick / SAHUN Véronique représentant : ALLIOTTE Xavier / BOCCIA Hervé / GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe représentant : CONTICELLO Martine)

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 3 février 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



**RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DE L'ANNEE 2023****Conseil municipal du 2 février 2023****RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2023 sera soumis au vote du conseil municipal le 23 mars 2023. Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation qui participe directement à l'élaboration du budget et qui traduit les orientations politiques de la majorité municipale.

Les orientations présentées dans ce rapport tiennent compte des éléments connus ou anticipés par les services à la fin du mois de décembre 2022. Plus encore que pour les exercices antérieurs pour des raisons liées à la crise sanitaire et aux incertitudes du contexte institutionnel local, celles-ci s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer, avant comme après le vote de notre budget primitif fin mars 2023.

Après avoir évoqué le contexte et les contraintes de la préparation de ce BP 2022, et présenté les grands équilibres de celui-ci, ce rapport annoncera les objectifs que la majorité municipale ambitionne d'atteindre au cours de cette année conformément aux engagements pris devant la population en 2014 et 2020.

PRECAUTION DE LECTURE

Les chiffres indiqués dans le présent rapport pour le CA 2022 et le BP 2023 correspondent à un prévisionnel susceptible d'évoluer. Seuls les chiffres présentés au conseil municipal du 23 mars feront foi.

PARTIE 1 : Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

Le débat sur l'élaboration du budget 2023 doit se placer à l'aune de la situation économique internationale.

A. Un contexte international inflationniste et incertain

Alors que le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays du fait des conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19, les tensions inflationnistes ont été aggravées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Le conflit a eu pour effet de pousser encore à la hausse les prix de l'énergie et a freiné l'élan de l'économie mondiale : l'OCDE projette une croissance mondiale modeste de 2,2% en 2023, contre 3% en 2022. Il s'agit là d'un rythme de croissance économique bien inférieur à ce qui était projeté avant la guerre. D'autres facteurs, comme les aléas climatiques ou la brutale sortie de la Chine de sa politique « zéro COVID » pourraient aussi contribuer à multiplier les épisodes inflationnistes.

Dans de nombreux cas, les entreprises répercutent sur les prix l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières, du transport et du travail sur leurs clients, dont les Collectivités territoriales qui ne bénéficient pas d'un mécanisme de blocage des prix.

B. La trajectoire des finances publiques

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume a été de + 6,6 % en 2020 et de + 3,4 % en 2021. En conséquence, après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public a atteint 8,4 % en 2021.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du plan de relance mais également par la sortie progressive des mesures d'urgence. A la faveur de la poursuite du rebond de l'économie, le déficit public serait quasiment réduit de moitié : il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022. La dépense publique diminuerait de - 3,5 % en volume sous l'effet de l'extinction progressive des mesures de soutien.

C. La Loi de Finances 2023

Dans ce contexte, le projet de la Loi de Finances (PLF) a été placé sous le signe d'une forte reprise économique, visant à un rétablissement progressif des finances publiques : la dépense publique se normalise sous l'effet du retour à l'état d'avant crise de l'investissement et du marché du travail assorti de la poursuite de la baisse progressive des mesures d'urgence et de soutien économique. Le plan de relance est toutefois maintenu, à hauteur de 12,9 Md€ en 2023 sur les 100 Md€ prévus.

Présenté au Conseil des Ministres le 26 septembre 2022, le PLF a été définitivement adopté sans vote par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2022, et la loi de finances pour 2023 a été publiée le 30 décembre 2022.

Les dispositions financières et fiscales majeures pour les Collectivités sont les suivantes :

a. Des annonces de soutien encourageantes mais un projet de réforme des dotations inquiétant

Pour la 5^{ème} année consécutive, le montant total de la **Dotation Globale de Fonctionnement** est gelé. L'article 11 du PLF 2022 prévoit un montant de DGF à 26,7 milliards d'euros (1 595 133,96 € pour Vitrolles en 2022). La stabilisation de la DGF correspond en réalité à un gel de ressources et à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal.

Comme lors des années précédentes, la Loi de Finances propose de financer à coûts constants la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrêtements effectués sur les communes et les EPCI. Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et EPCI. La Loi de Finances prévoit également que les écrêtements sur les communes et les EPCI financeront la hausse de la dotation d'intercommunalité.

Par ailleurs, les **critères de répartition des dotations** vont être révisés. Cette réforme vise à affiner les critères de ventilation des recettes fiscales au sein du bloc local, mis en place en 2021 lors de la suppression de la TH sur les résidences principales et de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels.

Les critères concernés sont les suivants :

- pour les communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal
- pour les EPCI : le potentiel fiscal et le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)
- pour le calcul du FPIC : le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé

La Loi de Finances prévoit de compléter le dispositif actuel sur les points suivants :

- Élargir le périmètre des ressources prises en compte, en intégrant les droits de mutation (moyenne), la taxe locale sur la publicité extérieure, l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques
- Faire évoluer la logique de l'effort fiscal en le recentrant sur les ressources perçues par la commune, plutôt que sur la pression fiscale exercée sur les ménages sur le territoire communal.
- Mettre en place un mécanisme de correction de lisser dans le temps les effets des modifications du calcul des critères et d'éviter qu'elles entraînent des évolutions brutales des dotations.

La Ville de Vitrolles pourra être impactée par ce mécanisme de correction dont la teneur n'est pas encore connue.

Coté fiscalité, l'**actualisation des valeurs locatives d'habitation** est de nouveau reportée de deux ans. Initialement, le calendrier prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1^{er} janvier 2026. L'amendement retenu dans la version finale de la Loi de finances prévoit de repousser ce calendrier de deux ans.

A Vitrolles, la majorité des habitations ont été construites dans les années 70 et 80, avec des valeurs locatives ne correspondant plus aujourd'hui avec la réalité du marché du logement. La réforme aura donc un impact certain sur les ressources fiscales de la ville, que son report empêche de mesurer.

Enfin, l'Etat se retire du **financement des apprentis**, malgré l'opposition du CNFPT et des employeurs publics. Les apprentis recrutés par la ville sous un régime d'aides publiques seront désormais à sa seule charge et pèseront plus que prévus sur sa masse salariale.

b. De nouveaux dispositifs de soutien

La Loi de Finances acte la mise en place d'un **amortisseur électrique** à destination de toutes les collectivités et les établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut, non éligibles au bouclier tarifaire et au "filet de sécurité".

L'amortisseur a été calé à partir d'un seul indicateur : la « part énergie » du contrat d'électricité, c'est-à-dire le prix annuel moyen de l'électricité hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau, au-delà d'un prix plancher de 180€/MWh (hors taxe et hors CSPE). Au-delà de ce seuil de 180€/MWh, l'Etat prend en charge 50% du montant, et ce jusqu'à un prix plafond de 500€/MWh. La ville de Vitrolles n'achète pas son électricité à un tarif unique : le coût de l'énergie dépend des conditions du marché public en vigueur : usage, volumes, etc. A cette heure, il n'est donc pas possible de chiffrer cette aide de l'Etat pour la commune.

Un **fonds vert** de deux milliards d'euros destinés aux collectivités est annoncé pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique. Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités.

Enfin, la Loi de Finances prévoit :

- **Le maintien** de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la **Dotation de Politique de la Ville** (DPV), respectivement à 1046 M€ et 150 M€.
- **L'augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL) de + 337 M€, passant de 570 M€ en 2021 à 907 M€ en 2022, mais à laquelle Vitrolles émerge peu.

PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2023, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CA.

A. Le compte administratif provisoire

Le compte administratif 2022 de la Collectivité sera adopté le 23 mars 2023. Toutefois, ces grandes lignes sont d'ores et déjà connues et peuvent être exploitées dans l'analyse rétrospective des finances de la ville.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 70,155 millions d'euros en 2022.

Elles sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes, reflétant les importants aléas auxquels la Collectivité a dû faire face cette année :

- L'envolée du prix de l'énergie : le coût des fluides (eau, gaz, électricité, carburant) est passé de 2,8 millions d'euros en moyenne sur la période 2018-2021 à 5,04 millions en 2022 et 6,91 millions en 2023;
- La revalorisation de 3,5% du point d'indice : les charges de personnel passent ainsi de 48,965 millions d'euros à 49,936 millions d'euros.

Au-delà de ces grandes masses, on peut noter qu'à compter de février 2022, l'activité de l'ensemble des services de la ville a repris comme avant la crise sanitaire : il n'y a plus d'« effet COVID ».

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	12 031 486,06	12 724 247,24	11 388 791,83	12 166 372,80	15 550 493,75
Charges de personnel	48 460 280,42	47 895 241,36	47 720 348,53	48 965 081,54	49 936 272,79
Atténuations de produits	118 378,47	152 014,22	185 882,24	144 634,95	171 679,00
Autres charges de gestion courante	3 845 849,52	3 796 002,37	3 764 799,10	3 680 907,84	3 815 427,11
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	64 455 994,47	64 567 505,19	63 059 821,70	64 956 997,13	69 473 872,65
Charges financières	638 805,72	590 948,70	523 568,20	460 124,71	396 565,58
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	114 275,29	685 783,98	111 419,98	252 191,26	285 008,72
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 209 075,48	65 844 237,87	63 694 809,88	65 669 313,10	70 155 446,95
Opérations d'ordre	5 206 200,16	4 252 056,70	5 338 983,50	4 469 977,43	3 611 847,23
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	70 415 275,64	70 096 294,57	69 033 793,38	70 139 290,53	73 767 294,18

Au regard de ces évolutions, la **masse salariale**

- augmente en valeur absolue : +1,98% (colonnes dans le graphique ci-dessous)
- mais baisse en valeur relative : 71,18% en 2022 contre 74,56% en 2021 (courbe dans le graphique ci-dessous)

La commune a donc su optimiser son fonctionnement pour absorber la revalorisation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement sans dégrader sa situation financière.

La masse salariale reste toutefois supérieure de 10 points à la moyenne nationale, traduisant à la fois l'historique d'une ville qui a fait le choix de gérer le maximum de services en régie direct, et son engagement actuel à maintenir le niveau de ces mêmes services publics.

	Charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	Variation charges de personnel
2018	48 460 280,42	74.32 %	61.4 %	-2.45 %
2019	47 895 241,36	72.74 %	62.4 %	-1.17 %
2020	47 720 348,53	74.92 %	62.3 %	-0.37 %
2021	48 965 081,54	74.56 %	62.3 %	2.61 %
2022	49 936 272,79	71.18 %	62.3 %	1.98 %

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse, à hauteur de 75,525 millions d'euros contre 72,630 millions l'année précédente.

Les impôts, taxes et dotations de compensation des taxes locales sont en augmentation par rapport à 2021 et ce sans augmentation des taux d'imposition. En effet, les valeurs locatives, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ont été revalorisées de 7,1%. Cette revalorisation correspond à la hausse mécanique de l'indice des prix à la consommation entre les mois de novembre 2021 et 2022, dont l'écêtement n'a pas été retenu dans la Loi de Finances 2023.

Les atténuations de charges sont en augmentation entre 2021 et 2022 à la suite d'un changement d'imputation des remboursements des participations au tickets restaurants et chèques vacances précédemment inscrits dans les autres produits courants stricts.

	2018	2019	2020	2021	2022
Impôts et taxes	60 330 901,12	61 472 988,51	62 545 730,02	59 816 853,14	61 345 065,31
Dotations et subventions	5 658 273,95	5 525 607,81	5 803 748,04	7 818 840,93	8 353 245,13
Autres produits courants stricts	3 401 966,50	3 730 938,56	3 145 272,22	3 516 817,77	3 251 477,55
Atténuations de charges	761 402,33	522 358,63	402 111,79	465 103,70	1 372 744,79
Total des recettes de gestion courante	70 152 543,90	71 251 893,51	71 896 862,07	71 617 615,54	74 322 532,78
Produits financiers	74 000,00	117 891,00	51 905,00	21 687,00	19 085,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	1 075 871,61	716 591,82	1 167 889,13	991 557,23	1 184 308,83
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 302 415,51	72 086 376,33	73 116 656,20	72 630 859,77	75 525 926,61
Produits des cessions d'immobilisations	65 960,00	490 097,00	1 106 154,86	1 173 800,00	211 700,00
Opérations d'ordre	398 705,76	1 020 309,35	338 141,33	302 930,70	271 855,44
Excédent de fonctionnement reporté	9 124 232,17	9 256 359,40	7 189 042,27	12 716 201,47	15 391 348,82
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80 891 313,44	82 853 142,08	81 749 994,66	86 823 791,94	91 400 830,87

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes.

La section de fonctionnement est donc excédentaire de 17 633 536,69 euros.

c. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont des dépenses cycliques qui correspondent au calendrier des projets portés par chaque mandature. Ainsi, après une contraction en 2020 et 2021, les dépenses réelles d'investissement décollent en 2022 pour atteindre les 24,456 millions d'euros.

Elles traduisent la volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue, dans une volonté affirmée de transition énergétique et écologique. En effet, la crise de l'énergie a validé la pertinence et l'urgence de ses principaux projets, en matière de développement des mobilités douces, lutte contre les îlots de chaleur ou encore de rénovation énergétique.

Au-delà de ces objectifs de transition, la collectivité reste très engagée dans la conduite de ses politiques publiques et a ainsi financé en 2022 des projets remarquables en matière d'éducation, de culture et de sports :

- La construction du Groupe Scolaire Anne Sylvestre, aux bords de l'Etang : 8,2 millions
- La couverture des tennis et la pose du gazon synthétique au stade du Griffon : 1,8 millions
- Le début des travaux du Groupe Scolaire des Pins : 1,4 millions
- La mise en sécurité du Stadium en vue de sa réouverture : 1,2 millions

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement brut	18 441 885,07	27 613 346,46	18 713 521,82	15 868 667,97	23 456 687,43
Dépenses financières d'investissement	771 684,12	219 977,60	158 617,04	0,00	31 565,00
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	19 213 569,19	27 833 324,06	18 872 138,86	15 868 667,97	23 488 252,43
Remboursement de capital	4 209 909,49	3 494 810,16	4 057 767,41	4 527 958,80	3 705 071,16
Opérations d'ordre	3 305 472,34	2 866 686,90	396 500,36	3 302 785,11	1 820 990,67
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	409 079,07	764 426,40
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	394 672,25	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	26 728 951,02	34 194 821,12	23 721 078,88	24 108 490,95	29 778 740,66

d. Les recettes d'investissement

Enfin, comme prévu, les recettes réelles d'investissement se contractent fortement suite à la fin du Contrat Département de Développement et d'Aménagement, pour se stabiliser autour des 10,8 millions.

La majorité municipale est pleinement investie dans la recherche de subventions nouvelles. Dans l'attente, les dépenses d'investissement sont financées par l'augmentation du recours à l'emprunt, qui retrouve en 2022 son niveau de 2019 à 7 millions d'euros.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations et subventions	11 938 158,07	13 377 992,00	11 865 319,85	11 658 030,38	9 626 918,10
Réduction réelle des dépenses d'investissement	247 430,65	66 840,49	2 854,03	2 182,64	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	1 904 859,51	164 907,26	1 468 517,47	1 618 106,34	1 180 469,16
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	14 090 448,23	13 609 739,75	13 336 691,35	13 278 319,36	10 807 387,26
Recettes liées à l'emprunt	4 000 864,33	7 502 520,01	2 003 331,49	6 003 867,01	7 006 614,38
Excédent capitalisé 1068	0,00	1 298 641,63	5 567 805,24	0,00	1 293 152,60
Excédent d'investissement reporté	4 322 612,63	5 290 813,23	0,00	2 584 091,73	5 227 618,99
Opérations d'ordre	8 112 966,74	6 098 434,25	5 397 342,53	7 469 831,84	5 160 982,46
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 526 891,93	33 800 148,87	26 305 170,61	29 336 109,94	29 495 755,69

La section d'investissement est donc déficitaire de 282 984,97 euros €.

Cet écart entre recettes budgétées et recettes réalisées au regard des dépenses réalisées est facilement comblé par l'excédent de fonctionnement.

e. Résultats de clôture provisoire

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes d'investissement détaillées ci-dessous, le compte administratif provisoire reste largement excédentaire de 17 350 551,72 €.

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de clôture en fonctionnement	10 476 037,80	12 756 847,51	12 716 201,28	16 684 501,41	17 633 536,69
Résultat de clôture en investissement	3 797 940,91	-394 672,25	2 584 091,73	5 227 618,99	-282 984,97
Résultat global de clôture	14 273 978,71	12 362 175,26	15 300 293,01	21 912 120,40	17 350 551,72

B. Tableau des grands équilibres

Le tableau ci-après met en lumière les principaux indicateurs de bonne gestion de la collectivité.

L'épargne brute est 5 370 479,66 €. En tendance, celle-ci reste stable aux alentours de 6 millions d'euros, avec des pics (9,4 millions en 2020 puisque de nombreuses dépenses ont été suspendues par la crise sanitaire) et des creux (5,3 millions en 2022 du fait de la crise inflationniste). Le taux d'épargne brute (7,11%) reste toutefois supérieur au taux minimum préconisé de 7%.

L'épargne nette, qui constitue la capacité d'autofinancement de la commune, suit le même schéma que l'épargne brute et se stabilise en 2023 à 1 789 169,50 €. Pour compenser ce manque à gagner, et financer la construction des Groupes Scolaires Anne Sylvestre et des Pins, la ville a dû augmenter ses emprunts.

L'encours de dette au 31/12/2022 est donc de 36 718 599,50 €, ce qui est plus important que les années précédentes. Toutefois, la capacité de désendettement de la ville reste de 6,81 ans, alors que les préconisations tablent entre 8 et 10 ans, avec un plafond symbolique à 12 ans.

Clé de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CA.

- *Les recettes de fonctionnement courantes sont les recettes réelles déduites des produits financiers et des produits exceptionnels*
- *Les dépenses de fonctionnement courantes sont les dépenses réelles déduites des charges financières et des charges exceptionnelles*

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement courant	70 152 543,90	71 251 893,51	71 896 862,07	71 617 615,54	74 322 532,78
Dépenses de fonctionnement courant	64 455 994,47	64 567 505,19	63 059 821,70	64 956 997,13	69 473 872,65
Epargne de gestion	5 696 549,43	6 684 388,32	8 837 040,37	6 660 618,41	4 848 660,13
Résultats financiers	-564 805,72	-473 057,70	-471 663,20	-438 437,71	-377 480,58
Résultats exceptionnels	961 596,32	30 807,84	1 056 469,15	739 365,97	899 300,11
Epargne brute	6 093 340,03	6 242 138,46	9 421 846,32	6 961 546,67	5 370 479,66
Taux d'épargne brute	8,55%	8,66%	12,89%	9,58%	7,11%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	4 209 909,49	3 494 810,16	4 057 767,41	4 527 958,80	3 705 071,16
Créances sur des collectivités	0,00	155 629,00	287 980,00	131 998,00	123 761,00
Epargne nette (Autofinancement net)	1 883 430,54	2 902 957,30	5 652 058,91	2 565 585,87	1 789 169,50
Dépenses réelles d'investissement	19 213 569,19	27 833 324,06	18 872 138,86	15 868 667,97	23 488 252,43
Recettes réelles d'investissement	14 091 312,56	13 456 630,76	13 052 042,84	13 150 188,37	10 690 240,64
Besoin de financement	5 122 256,63	14 376 693,30	5 820 096,02	2 718 479,60	12 798 011,79
Emprunts nouveaux	4 000 000,00	7 500 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	13 446 844,80	15 845 814,26	12 362 175,26	14 891 214,13	21 147 694,01
Résultat de l'exercice N au 31/12	14 273 978,71	12 362 175,26	15 300 293,01	21 912 120,40	17 350 551,72
Dette au 31/12/N	30 077 864,13	33 886 797,50	31 831 208,09	33 303 642,21	36 718 599,50
Capacité de désendettement	4,94	5,43	3,38	4,78	6,81

PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2023

Le budget 2023 s'inscrit dans la continuité de la stratégie budgétaire de la ville : maintien d'un haut niveau de service public tout en respectant les grands équilibres financiers vus ci-avant.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de BP à BP.

A. Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la ville de financer ses politiques publiques et ses services de proximité.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse pour s'adapter au nouveau contexte international. Les dépenses réelles devraient donc s'élever à 73 273 779 €, dont 6,9 millions de gaz, électricité, eau, carburant budgétés cette année contre 5 millions inscrit au BP 2022 et une moyenne annuelle de 2.8 millions d'euros sur la période 2018-2021. L'augmentation des charges à caractère général est donc portée par l'augmentation du coût des fluides

Consécutivement à la revalorisation du point d'indice, la masse salariale est prévue à hauteur de 50 millions, ce qui confirme le nécessaire effort de maîtrise pour absorber l'effet GVT. Ces hausses sont pour partie compensées par un effort conséquent de rationalisation et d'optimisation du fonctionnement de l'administration, qui continuera à rendre un service de qualité à moindre coût.

Ce niveau global de dépenses permettra de couvrir les politiques obligatoires et facultatives de la collectivité.

Ainsi, toutes dépenses confondues (coûts directs, indirects et salariaux), les principaux postes budgétaires de la Collectivité sont :

- L'Éducation : 10 millions annuels
- La Culture et le Patrimoine : 7,8 millions annuels
- La Petite Enfance : 7,8 millions annuels également
- Le Périscolaire et les Loisirs : 7,4 millions annuels

La Collectivité est également très engagée en matière d'entretien et d'amélioration de l'espace public :

- Entretien, exploitation des bâtiments et propreté urbaine : 8 millions annuels
- Environnement et aménagement du paysage : 3 millions annuels
- Voierie et éclairage public : 1,8 millions annuels
- Aménagement (urbanisme, foncier...) : 1,3 millions

Le reste des crédits de fonctionnement est consacré à l'accompagnement et la protection des Vitrollais :

- Le Sport : 4,1 millions annuels
- La Police Municipale : 3,8 millions annuels
- La Solidarité : 2,1 millions annuels
- L'état civil et les cimetières : 1,7 millions annuels
- Le soutien aux associations : 1,5 millions annuels
- L'économie et l'emploi : 1 millions annuels

Enfin, l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts conduit à une hausse des charges financières, qui reste toutefois modestes de l'ordre de 720 000 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de gestion courante hors fluides	10 164 895,47	10 348 906,16	10 914 666,27	11 577 706,00	11 038 150,00	11 371 003,00
Fluides	2 736 430,00	2 722 090,00	2 905 158,00	3 122 294,00	5 042 850,00	6 908 800,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	7 834 213,00	6 338 896,00	7 238 050,00	8 085 000,00	6 754 500,00	4 993 976,00
Total des DRF hors charges de personnel	20 735 538,47	19 409 892,16	21 057 874,27	22 785 000,00	22 835 500,00	23 273 779,00
Charges de personnel	49 257 215,00	49 257 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	49 000 000,00	50 000 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	69 992 753,47	68 666 892,16	70 057 874,27	71 785 000,00	71 835 500,00	73 273 779,00
Opérations d'ordre	5 212 160,00	5 050 000,00	5 045 000,00	3 300 000,00	3 483 471,60	4 000 000,00
Déficit fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 204 913,47	73 716 892,16	75 102 874,27	75 085 000,00	75 318 971,60	77 273 779,00

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse : les recettes réelles devraient s'élever à 75 511 780,00 €, dont principalement :

- 30 699 999 € d'impôts locaux. Il s'agit de la principale recette de la commune, qui est également celle qui augmente le plus. En effet, l'indexation à l'inflation des bases de la taxe foncière a généré une hausse de 1,35 millions en 2022 après le vote du BP et devrait générer en 2022 une seconde hausse de 1,97 millions d'euros. Ainsi, si elle touche durement les vitrollais, l'inflation a pour effet secondaire une forte augmentation des rentrées fiscales de la ville, sans aucune augmentation du taux d'imposition. Cette hausse permet d'absorber une partie de l'augmentation du coût des fluides.
- 28 218 421 € de dotations métropolitaines. Conformément à la Loi 3DS, le Conseil Métropolitain du 15 décembre 2022 a approuvé une Dotation de Solidarité Communautaire de 122 550 € au profit de la Commune. Le montant des dotations métropolitaines augmente donc un petit peu en 2023, mais pourrait redescendre en 2024. En effet, cette même Loi 3DS prévoit une révision des attributions de compensation au profit de la ville centre.

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont globalement stables. Elles prévoyaient en 2022 la régularisation de l'affectation du résultat des budgets annexes eau et assainissement. Cette opération ponctuelle n'est pas reconduite en 2023 : les crédits prévus en dehors de cette opération sont donc du même niveau en 2022 et en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts directs locaux	28 654 000,00	28 950 000,00	28 800 000,00	30 000 000,00	27 367 900,00	30 699 000,00
Compensation de la métropole (AC et DSC)	27 964 771,00	28 018 988,00	28 095 871,00	28 095 871,00	28 095 800,00	28 218 421,00
Autres impôts et taxes	3 554 200,00	3 596 776,00	3 577 022,00	3 558 287,00	3 424 876,00	3 944 442,00
Autres recettes réelles de fonctionnement	11 351 845,00	10 648 732,00	10 400 939,00	10 457 694,38	13 261 012,04	12 649 917,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 524 816,00	71 214 496,00	70 873 832,00	72 111 852,38	72 149 588,04	75 511 780,00
Opérations d'ordre	785 000,00	825 000,00	710 000,00	710 000,00	370 000,00	350 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	8 495 097,47	9 177 396,16	7 189 042,27	12 716 201,48	15 391 348,82	14 024 189,57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80 804 913,47	81 216 892,16	78 772 874,27	85 538 053,86	87 910 936,86	89 885 969,57

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes.

B. Evolution de la section d'investissement

a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement devraient se monter en 2023 à 30 283 984,55 €, dont 25 500 000 € d'opérations nouvelles (PPI) et 4 300 000 € de reports (opérations engagées en 2022).

Dans la continuité de ses engagements, la majorité municipale entend privilégier les investissements vertueux, bénéfiques à l'environnement ou créateurs d'économies sur le fonctionnement. Ainsi, la ville est largement engagée dans la construction de nouveaux équipements modernes et exemplaires qui viendront remplacer les équipements existants, la rénovation énergétique de son patrimoine ses (bâtiments et éclairage public), et l'adaptation de ses espaces publics pour une ville plus résiliente et adaptée au changements climatiques (espaces verts, voirie...).

En 2023, les opérations d'investissement nouvelles s'inscriront autour de 7 thématiques, découlant du Pacte pour la Transition dont la ville est signataire.

- Le renouvellement et la modernisation des équipements publics
- La transition et les économies d'énergie avec la mise en œuvre du Contrat de Performance Énergétique
- Le développement de la végétalisation, les îlots de fraîcheur et la désimperméabilisation des sols
- Le soutien à la biodiversité
- L'amélioration du cadre de vie
- Les mobilités douces (lancement des études sur les boulevards Pagnol-nord et Seyssaud)
- Le numérique, la smart city et l'inclusion numérique (extension du plan numérique dans les écoles)
- La sécurité et la prévention des risques

La majorité des investissements en 2023 devraient contribuer aux objectifs sus visés.

On peut citer comme principaux projets :

- La construction du Groupe Scolaire des Pins pour environ 9 millions d'euros. Cet équipement labellisé BDM niveau or, exemplaire, viendra remplacer une école énergivore. L'implantation des nouveaux locaux permettra de densifier le secteur, de limiter l'imperméabilisation des sols et de créer des espaces paysagers de qualité.
- La livraison du Groupe Scolaire Anne Sylvestre pour 4,8 millions : Ce bâtiment passif, également labellisé BDM niveau or, profitera à la fois aux enfants des quartiers des Vignettes

et du Lion. Entièrement intégré au paysage, il proposera des conditions de travail optimales à moindre coût énergétique.

- La réhabilitation thermique du Romarin, de l'école Lucie Aubrac et du Centre Technique Municipal pour un total d'environ 2,3 millions d'euros. Ces opérations permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de notre patrimoine, ces trois bâtiments ayant été identifiés comme les plus énergivores de la commune
- La restructuration de l'école Prairial et la démolition de l'école Gauguin pour environ 840 000 €. Cette opération permettra d'optimiser l'occupation de nos établissements scolaires et le site de Gauguin permettra la création d'un vaste parc urbain central favorisant la création d'îlot de fraîcheur au centre-ville,
- La rénovation et l'extension des deux cimetières de la ville : 840 000 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut	23 525 228,00	25 731 923,00	19 575 000,00	29 274 121,49	25 342 291,29	25 493 000,00
Dépenses financières d'investissement	2 297 000,00	320 000,00	1 196 000,00	1 020 000,00	702 565,00	208 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	25 822 228,00	26 051 923,00	20 771 000,00	30 294 121,49	26 044 856,29	25 701 000,00
Remboursement de capital	4 377 476,64	3 807 000,00	4 007 000,00	4 600 000,00	4 641 392,00	4 300 000,00
Opérations d'ordre	10 810 000,00	5 850 000,00	5 735 000,00	5 710 000,00	5 370 000,00	5 350 000,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	0,00	0,00	0,00	764 426,40	0,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	394 672,25	0,00	0,00	282 984,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 009 704,64	35 708 923,00	30 907 672,25	40 604 121,49	36 820 674,69	35 633 984,55

Tout au long de l'année, un travail de fond sera conduit pour améliorer la lecture des indicateurs financiers de la ville, et permettre notamment d'identifier et de mettre en exergue les dépenses « vertes » ou vertueuses, qui, au-delà de l'amélioration des services et du cadre de vie des vitrollais, contribuent plus largement à la protection de la planète et à la lutte contre le changement climatique.

b. Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement ambitieux porté par la majorité sera principalement financé en recettes par les subventions perçues par la ville, le FCTVA et le recours à l'emprunt. La ville enregistrant une baisse de ses subventions, elle doit augmenter en parallèle le montant de ses emprunts nouveaux, qui sont prévus à hauteur de 6,7 millions. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 3,6 millions viendra également alimenter la section d'investissement pour couvrir une partie du besoin de financement.

La recherche de recettes d'investissement alternatives est donc une priorité. La ville a ainsi lancé une campagne de mécénat pour financer la rénovation de son patrimoine. D'autres projets, dans le domaine des sports par exemple, sont conditionnés à l'attribution de subventions dédiées. La programmation pluriannuelle des investissements de la ville sera donc enrichie d'une nouvelle catégorie : celles des projets à lancer sous réserve d'obtention des financements correspondants. La commune s'inscrit ainsi dans une véritable démarche de transparence vis-à-vis des citoyens vitrollais.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations et subventions	11 057 000,00	10 417 587,00	8 890 500,00	12 741 245,63	7 196 308,84	6 644 839,27
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	3 062 500,00	1 712 836,00	1 881 000,00	3 154 998,00	1 345 240,99	2 507 485,00
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	14 119 500,00	12 130 423,00	10 771 500,00	15 896 243,63	8 541 549,83	9 152 324,27
Recettes liées à l'emprunt	6 040 000,00	6 003 500,00	6 001 500,00	2 002 200,00	7 203 688,00	6 700 000,00
Opérations d'ordre	15 237 160,00	10 075 000,00	10 070 000,00	8 300 000,00	8 483 471,60	9 000 000,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	1 298 641,63	5 567 805,24	0,00	1 293 152,60	3 609 347,12
Excédent d'investissement reporté	4 376 943,58	3 797 940,91	0,00	2 584 091,73	5 227 618,99	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	39 773 603,58	33 305 505,54	32 410 805,24	28 782 535,36	30 749 481,02	28 461 671,39

c. Evolution de l'encours de dette

Malgré les près de 6,7 millions d'euros d'emprunts nouveaux, la situation financière de la commune reste saine, avec une durée de désendettement d'une douzaine d'année.

La volonté politique d'équiper les vitrollais d'équipements de proximité de qualité s'est heurtée à la baisse des subventions départementales en 2022. Pour assumer ses engagements, la ville a eu recours à l'emprunt et son encours de dette par habitant est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale.

	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale	Dette au 31 12	Variation Dette	Encours de dette par habitant
2018	6 038 000,00	1 044,00	30 077 864,13	0.38 %	870,41
2019	6 000 000,00	1 018,00	33 886 797,50	12.66 %	985,11
2020	6 000 000,00	1 006,00	31 831 208,09	-6.07 %	945,95
2021	2 000 000,00	1 006,00	33 303 649,29	4.63 %	988,88
2022	7 000 000,00	1 006,00	36 718 599,50	10,25 %	1 090,28
Prévisionnel 2023	6 698 500,00*	1 006,00	38 999 023,08	6.21 %	1 158,00

* 6 698 500 € d'emprunt nouveau dont 200 000 € à taux zéro et 1500 € de caution soit 6,7 millions au total

	Annuités (Capital + intérêts)	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2018	4 844 715,21	4 209 909,49	0,00	638 805,72
2019	4 076 253,30	3 494 810,16	0,00	590 948,70
2020	4 579 335,61	4 057 767,41	0,00	523 568,20
2021	4 981 978,05	4 527 958,80	0,00	460 124,71
2022	4 096 406,74	3 635 010,58	0,00	396 565,58
Prévisionnel 2023	5 020 000,00	4 300 000,00	0,00	720 000,00

CONCLUSION

Dans un contexte international particulièrement secoué et donc peu prévisible, la majorité municipale entend préserver et stabiliser les équilibres fondamentaux de la collectivité afin de poursuivre durablement une action municipale forte et ambitieuse au service de Vitrolles et des Vitrollais.

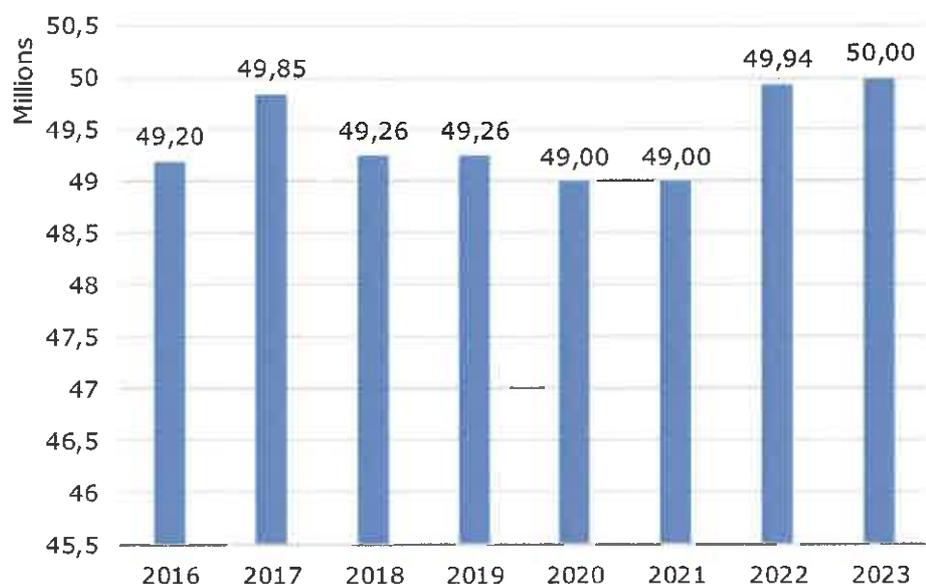
Ainsi, et dans cette perspective, la majorité municipale poursuit la structuration de son budget autour des axes suivants :

- 1- Une compensation de la hausse des prix de l'énergie par un travail d'optimisation des services, afin de maîtriser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, pour préserver l'équilibre de l'action municipale et garantir la réalisation de l'ensemble de nos politiques publiques ; et à la fois pour assurer l'autofinancement suffisant des investissements d'avenir dont Vitrolles et les Vitrollais ont besoin.
- 2- Une volonté continue de préserver les ménages Vitrollais qui se traduira par la décision de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale, ce, pour la 22^{ème} année consécutive ; et celle de maintenir des tarifs publics modérés et adaptés aux revenus de chacun.
- 3- Une ambition qui vise à poursuivre le développement de la ville et la qualité de vie de ses habitants par la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement axé sur la rénovation énergétique, l'amélioration de l'espace public et la transition écologique.

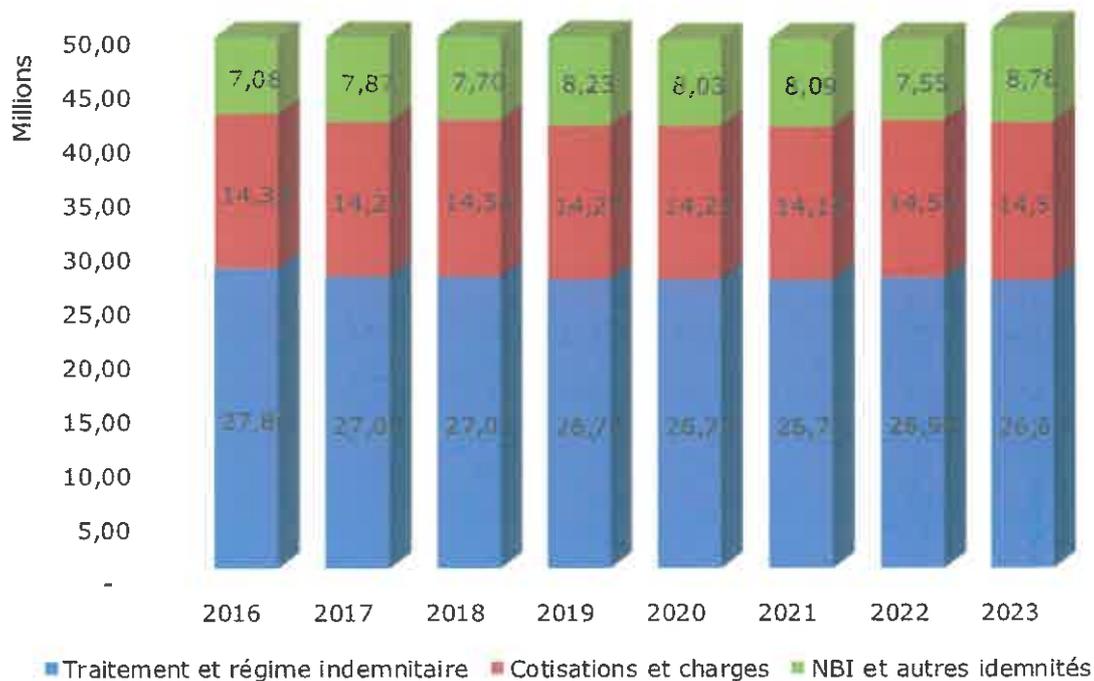
Comme le montre de façon détaillée ce rapport d'orientation budgétaire, le budget 2023 traduira à nouveau la volonté de la majorité municipale de poursuivre et d'amplifier, conformément aux engagements pris en 2020 devant la population, la mise en œuvre de son projet au service des Vitrollais.

ANNEXE 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel votées entre 2016 et 2023

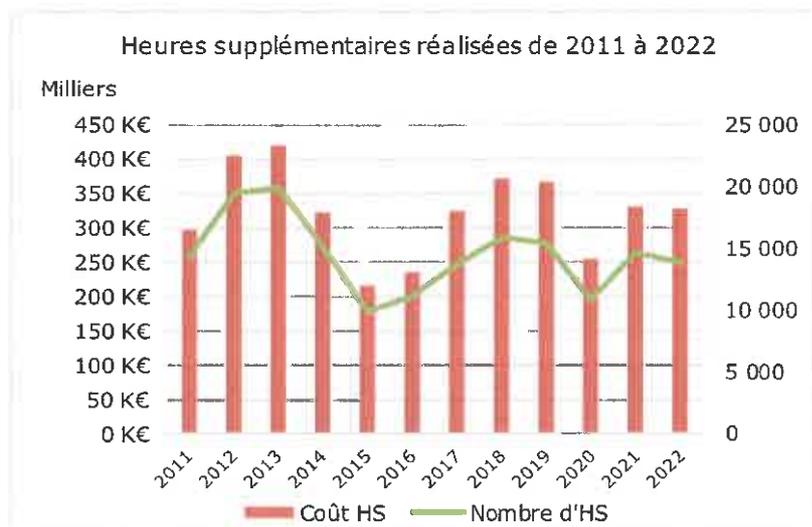


Ventilation des dépenses de personnels votées au BP entre 2016 et 2023



Heures supplémentaires

Exercice	Coût HS	Nombre d'HS
2011	296 850,03	14 343
2012	405 764,59	19 423
2013	418 725,02	19 911
2014	323 182,03	15 046
2015	217 280,10	9 861
2016	234 666,06	11 068
2017	325 011,03	13 773
2018	373 731,89	15 845
2019	366 391,28	15 445
2020	254 786,12	10 736
2021	330 748,88	14 629
2022	328 191,83	13 933



Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/N	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Contrats aidés et apprentis	Vacataires	EFFECTIF TOTAL
2013	1095	127	66	160	1448
2014	1083	102	78	161	1424
2015	1055	102	40	152	1349
2016	1039	118	21	140	1318
2017	1029	179	4	82	1294
2018	1003	215	3	50	1271
2019	969	216	3	51	1239
2020	952	229	4	51	1236
2021	920	254	6	71	1251
2022	880	266	8	63	1217

Entre 2013 et 2022, le nombre d'agents employés par la collectivité a diminué de 231 personnes. Le nombre de titulaires a baissé de 19,6 % sur la période grâce aux réorganisations effectuées au sein des services et par un examen attentif de toutes les demandes de remplacement liés aux départs en retraite.

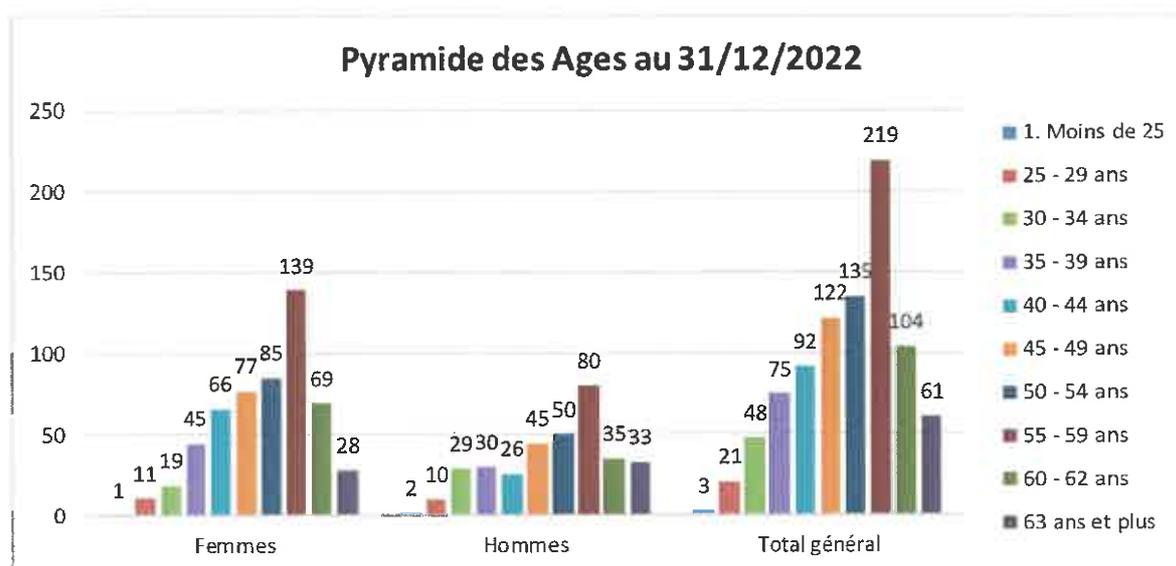
Hors mutations, le nombre de départs en retraite effectués en 2022 s'élève à 44 personnes.

L'augmentation du nombre de contractuels s'explique par la volonté municipale de dé-précariser les agents vacataires en leur proposant des contrats de travail annuel d'une part (2016-2018 puis 2021-2022), et la nécessité de renforcer les équipes pour face à la crise sanitaire d'autre part (2020-2021).

Répartition par catégorie

Effectifs au 31/12/2022	Cat A	Cat B	Cat C	Assistantes Maternelles	Hors catégorie	TOTAL
Titulaires et stagiaires	72	153	655	0		880
Contractuels	17	30	188	29	2	266
Contrats aidés et apprentis			8			8
Vacataires		3	58			63
TOTAL	89	186	909	29	2	1217

Pyramides des âges



La forme inversée de la pyramide démontre que la population des agents municipaux est relativement âgée avec la 59 % des effectifs qui a plus de 50 ans. Le nombre de départs en retraite va s'accroître à moyen terme malgré une tendance au rallongement des carrières lié aux réformes des retraites successives.

ANNEXE 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

Encours **36 718 599,49**
Taux actuariel * **2,13%**

Nombre d'emprunts * **30**
Taux moyen de l'exercice **1,37%**

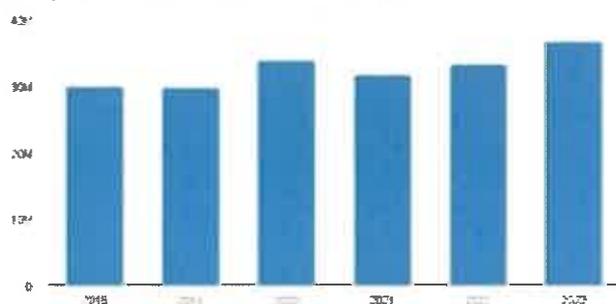
* tirages futurs compris

Charges financières en 2022

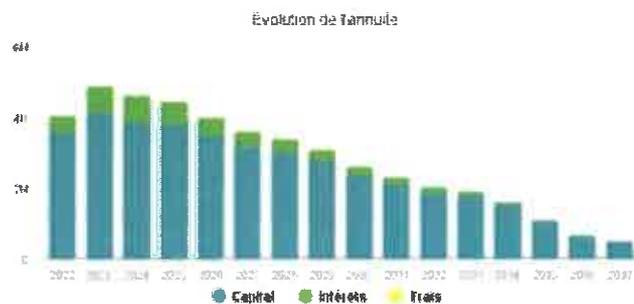
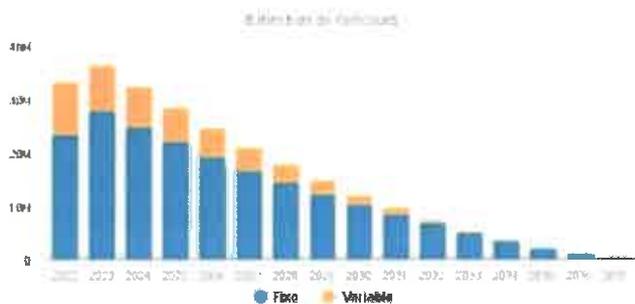
Annuité **4 047 984,95**
Remboursement anticipé avec flux **0,00**
Intérêts emprunts **405 974,37**

Amortissement **3 635 010,58**
Remboursement anticipé sans flux **0,00**
ICNE **101 457,64**

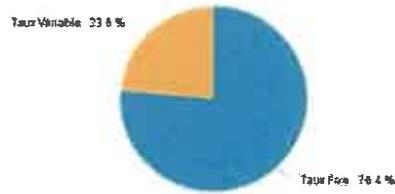
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction

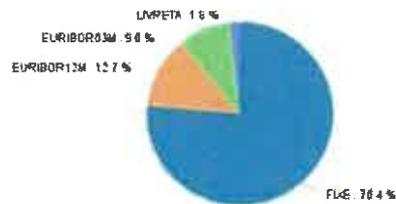


Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	28 068 004,88	8 650 594,61	36 718 599,49
%	76,44%	23,56%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	4 ans, 6 mois	5 ans, 6 mois
Duration	5 ans, 7 mois	4 ans, 2 mois	5 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	20	10	30
Taux actuariel	1,72%	3,43%	2,13%
Taux actuariel après couverture	1,72%	3,43%	2,13%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2022	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	20	28 068 004,88	76,44%	2 908 085,38	71,96%
EURIBOR12M	3	4 666 666,71	12,71%	527 903,55	13,06%
EURIBOR03M	4	3 312 403,70	9,02%	497 133,03	12,30%
LIVRETA	3	671 524,20	1,83%	107 863,99	2,67%
TOTAL	30	36 718 599,49		4 040 984,95	

